

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Conseillers absents : 1

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Tania LAZARUS

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/08 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membre absent à la délibération n°2023/08 :

Monsieur Sébastien FUCHS.

Délibération n°2023/08

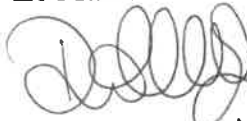
objet : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire fait savoir au Conseil municipal que compte tenu des besoins du service technique en charge de l'entretien et du suivi des locaux, ainsi que de l'évolution des missions rattachées et afin de permettre à un agent territorial de bénéficier d'un avancement de grade, il conviendrait de transformer un emploi d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↪ créé un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet (coefficient d'emploi 35/35ème) ;
- ↪ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- ↪ décide de supprimer, après nomination de l'agent concerné au nouveau poste et après avis du Comité Social Territorial, l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- ↪ modifie en conséquence le tableau des effectifs ;
- ↪ charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Le Maire :


Isabelle DOLLINGER



La secrétaire de séance :


Tania LAZARUS

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03 MARS 2023
et de la publication le 07 MARS 2023

Le Maire,

